



Sud
Groupe GFI

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Avril 2008
N°29

SOMMAIRE

Augmentation ! : page 1
Récupération : page 1
Représentatif ? : page 2
Communication : page 2
Adhésion : page 2



15% d'augmentation pour les actionnaires

Le Conseil d'administration a décidé que le dividende versé par action serait cette année de 23 centimes, contre 20 centimes l'an dernier et 10 centimes en 2006. On ne peut pas avoir une augmentation de 100% tous les ans, alors cette année c'est « *seulement* » 15%.

15% pour qui ? Pour ceux qui ont travaillé au succès du groupe GFI ? Non, mais pour tous ceux qui ont refusé de vendre leurs actions à Fujitsu, ou qui ont acheté des actions à 9 euros en juillet dernier pour faire échouer l'OPA, et ont donc soutenu notre PDG bien décidé à rester seul maître à bord. Mais aussi pour les financiers opportunistes qui viennent d'acheter des actions GFI au cours le plus bas, l'action étant maintenant autour de 4,45€. En résumé, pour gagner correctement sa vie avec GFI, mieux vaut être actionnaire (et profiter des résultats de GFI sans y avoir travaillé), que salarié (et travailler à faire gagner GFI sans profiter des fruits de ce travail). La direction croit-elle que les salariés accepteront longtemps cette injustice et ce mépris ?

Depuis des années nous réclamons une augmentation générale des salaires. **Tout le monde est maintenant d'accord avec nous sur cette revendication. Cette augmentation est possible. Cette revendication est juste** : tous les salariés de GFI participent aux réussites du Groupe, y compris ceux que la direction méprise et maltraite le plus, à commencer par les administratifs. **Cette revendication est d'autant plus juste que les erreurs ou maladresses stratégiques successives de nos dirigeants (plan Force 4, investissement internationaux déficitaires, ...) ont été depuis 10 ans récompensées par des augmentations successives de plus en plus incompréhensibles.**

Le 19 mars, devant le CCE, les représentants d'APAX, nouvel actionnaire de référence, interrogés sur la question salariale, ont répondu qu'ils étaient favorables aux augmentations au mérite.

Puisque nos dirigeants sont augmentés malgré leurs erreurs répétées, puisque nos actionnaires sont augmentés pour leur inaction, qui peut aujourd'hui prétendre que les salariés de GFI ne méritent pas une augmentation générale ?

Récupération du 1^{er} mai : La direction nous a donné raison !

SUD Groupe GFI, la CGT et la CFDT, ainsi que la CFE-CGC avaient réclamé à la DRH l'application de la jurisprudence pour la coïncidence de la fête de l'ascension et du 1^{er} mai. Après un premier refus et quelques tergiversations, la DRH nous a donné raison :

GFI nous donne une journée de repos en compensation, ce qui annule la « journée de solidarité » pour 2008 (le lundi de Pentecôte redevenant férié et chômé).

Cette annonce a été faite en commission paritaire le 13 mars, puis devant le CCE le 19 mars. Pourtant les salariés de l'UES n'ont toujours pas reçu de courrier officiel de la direction pour les en informer. Interrogé sur ce point au cours de la paritaire du 3 avril, notre DRH Groupe nous a expliqué que c'était un courrier compliqué à rédiger. Peut-être, mais le 12 mai approche et les salariés méritent d'être informés sur leurs droits !

Enfin, la DRH nous a précisé que cette mesure s'applique à l'ensemble des sociétés du groupe GFI dont l'accord RTT prévoit un nombre maximum de jours travaillés, par souci d'égalité entre tous ses salariés. Pourtant, dans certaines filiales, les représentants de la direction ont affirmé le contraire !

La direction s'est vantée récemment que GFI soit aujourd'hui un groupe international employant plus de 10.000 personnes. Sa communication sur ce sujet, qui intéresse les salariés au plus haut point, n'est pas digne du grand groupe que nous sommes.

Union
syndicale
Solidaires

Pour nous lire sur internet: <http://sudgfi.free.fr>

Pour nous écrire: sudgfi@free.fr

ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES



COMMUNIQUE de l'Union Syndicale Solidaires du 10 avril 2008

Représentativité syndicale : petits arrangements entre amis !

Les négociations engagées depuis fin janvier, entre le MEDF et les cinq confédérations dites représentatives, se sont conclues par un projet de « position commune sur la représentativité, le dialogue social et le financement du syndicalisme ». Son contenu est soumis à l'accord des négociateurs et ensuite il appartiendra au gouvernement de le transposer dans la loi avant l'été.

Ces négociations auraient dû permettre d'avancer enfin sur des principes et des règles permettant une réelle démocratie sociale tant en matière de représentativité syndicale que de validité des accords. On est loin du compte !

La représentativité syndicale sera jugée sur 7 critères, (au lieu des 5 actuels), qui deviennent cumulatifs. L'audience, dans les élections professionnelles au sein des entreprises, devient un critère important. Mais pour se présenter aux élections, il faudra une ancienneté de 2 ans. On peut craindre qu'avec le délai de 4 ans entre deux élections, on pourra arriver à des situations extrêmes où il faudra quasiment 6 ans d'existence pour être enfin reconnu dans une entreprise !

Cette disposition représente un frein à l'activité syndicale : pendant deux ans minimum, on ne pourrait avoir les moyens d'une activité syndicale puisque sans possibilité d'être reconnu représentatifs.

Un seuil de 10 % est fixé pour atteindre cette représentativité dans les entreprises mais de seulement 8 % au plan national. Le seuil retenu et sa modulation ont été établis pour permettre à certaines confédérations de préserver leur position actuelle.

Une période transitoire de quatre à cinq ans est mise en place pour permettre à ceux qui sont déjà en place de garder leur représentativité nationale interprofessionnelle et dans les branches.

La validité des accords sera conditionnée à la signature des syndicats représentant au moins 30% des salariés ; un bilan sera fait, mais on est encore très loin du principe de l'accord majoritaire !

Ces négociations se sont faites entre organisations bénéficiant a priori de la présomption de représentativité et qui ont tout fait pour préserver leurs intérêts. Le MEDEF a refusé que soit abordé la question de sa représentativité sur laquelle on peut pourtant s'interroger au vu de ses dernières turpitudes internes et du scandale des caisses noires de l'UIMM !

Pour l'Union syndicale Solidaires, cette position commune élaborée entre le patronat et confédérations ne répond pas à notre exigence de démocratie ! Les salariés doivent pouvoir choisir librement qui les représente. Chaque organisation doit être traitée avec les mêmes critères au plan national, comme au plan local et il n'y a aucune raison de maintenir, même de façon transitoire, une forme de présomption irréfragable.

Pour l'Union syndicale Solidaires, la représentativité nationale interprofessionnelle doit se mesurer en prenant en compte les élections prud'hommes et les élections dans les fonctions publiques : c'est le cumul des deux qui est le mieux à même de mesurer, au plan national, le poids réel de chaque organisation syndicale !

C'est sur ces bases que l'Union syndicale Solidaires va intervenir auprès du gouvernement qui s'est engagé à légiférer avant l'été.

**Soutenez notre combat pour la démocratie syndicale,
signez notre pétition sur notre site : <http://sudgfi.free.fr>**

Pour mieux communiquer avec vous

Le site est en ligne : nous vous invitons à venir saisir vos nom, prénom, adresses courriel et adresse postale pour recevoir nos informations syndicales importantes. Vous pourrez choisir de recevoir des informations régulièrement, ou seulement dans les cas d'événements importants.

Inscrivez-vous vite : <http://sudgfi.free.fr/adresses>

GFI Infrastructures et Production : à quand l'intégration dans l'UES ?

Vous trouverez en ligne sur notre site <http://sudgfi.free.fr> deux pétitions réclamant le rattachement de GFI IP à l'UES GFI Informatique et l'égalité des droits pour les salariés. Parce que nous appartenons tous au même groupe GFI, que notre travail participe à sa croissance florissante, aux rémunérations mirobolantes de nos dirigeants, nous réclamons l'intégration de la branche GFI Infrastructure & Production dans l'UES GFI et l'harmonisation des droits et accords de la branche GFI IP sur ceux de nos collègues, qui parfois sont nos voisins de bureau.

La liste de ces différences est longue ; en voici quelques exemples :

- 2 jours de congés en moins,
- cotisation patronale inférieure sur les tickets restaurants,
- cotisation mutuelle beaucoup plus lourde pour les bas salaires,
- budget oeuvres sociales du CE inférieur de moitié (en % de la masse salariale),
- aucun jour d'absence payé pour déménagement,
- pas d'accord sur la participation,

Une pétition est destinée aux salariés de GFI IP demandant leur rattachement à l'UES. L'autre est destinée aux salariés de l'UES qui souhaitent affirmer leur solidarité aux salariés de GFI IP. Nous vous demandons de faire signer largement ces pétitions, et de faire attention à bien signer la bonne pétition. Merci de renvoyer vos pétitions à l'adresse SUD indiquée en bas du tract.